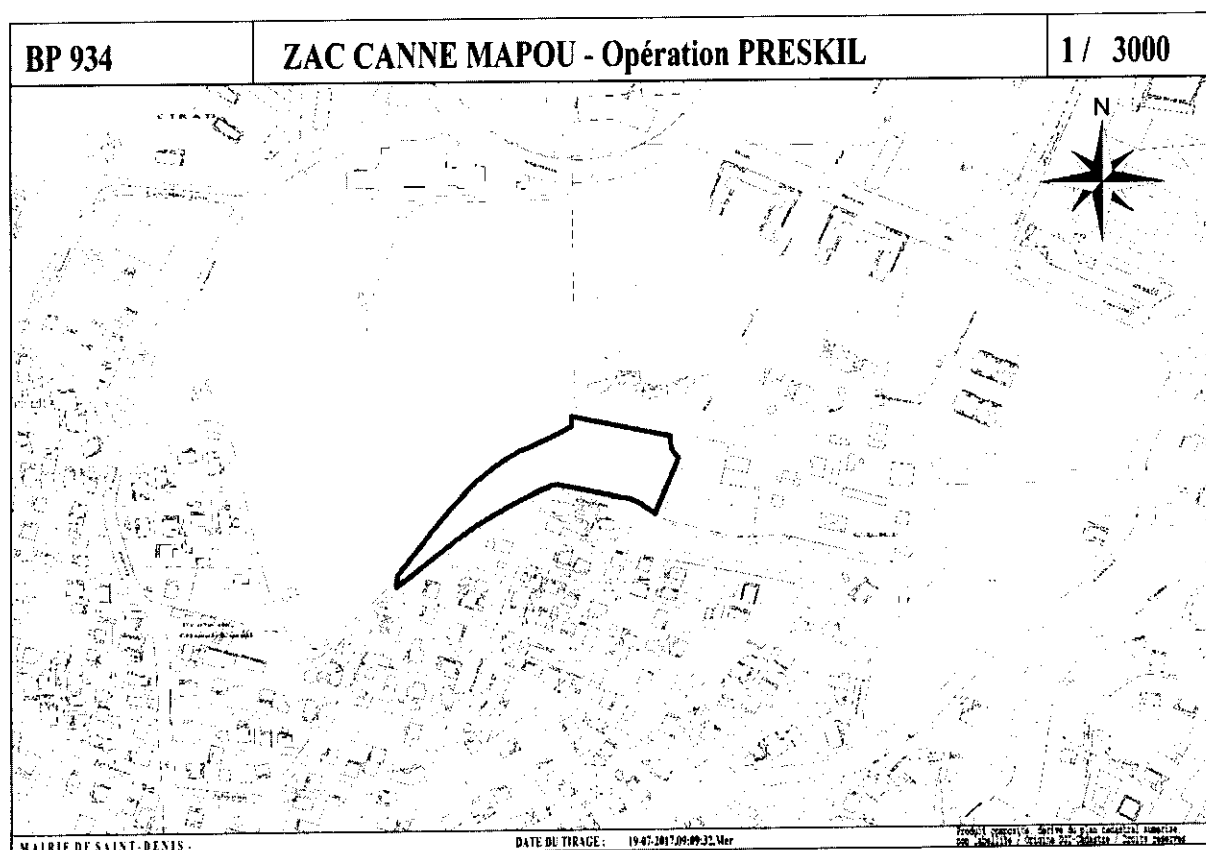


OBJET Institution d'une servitude de réseau public d'évacuation d'eaux pluviales sur terrain BP 934 à la Bretagne appartenant à la SCCV PRESKIL

Le Chemin Forestier situé dans le bas du quartier de la Bretagne subi régulièrement des inondations lors des phénomènes météorologiques pluvieux et, ce, en raison de la vétusté du réseau d'eaux pluviales existant.

Afin de remédier à ce problème, la Ville envisage de déployer le réseau existant via la parcelle BP 934, non bâtie, située en zone aval.



Ce terrain appartient au groupe SPAG Développement (SCCV PRESKIL) qui a accepté de réaliser un réseau de reprise du réseau communal existant sous le chemin Forestier, avec un diamètre 500 validé par les Services Techniques de la Ville.

Vous trouverez ci-joint le plan masse de l'opération de logements du promoteur intégrant le

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171003-176028-DE
Date de transmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

principe d'implantation de la servitude de réseau. Concrètement, le réseau EP prendra naissance au niveau de l'exutoire du chemin Forestier puis suivra l'arrière des bâtiments B1 et B2 sous terrain engazonné pour contourner le bâtiment B2 à l'ouest en limite des jardins privés. Le réseau EP se raccordera enfin sur le Chemin du Cerf (sur le réseau de la ZAC Canne Mapou en cours de rétrocession à la Ville) en passant sous l'entrée de la résidence en béton.

Enfin je vous précise que la bonne exécution de ces travaux est à la charge de la SCCV PRESKIL (maître d'ouvrage de l'opération) et sera contrôlée par la Direction de l'Eau et la régie Communale. Les frais d'établissement de l'acte notarié seront intégralement supportés par la Ville

Dans ces conditions, je vous propose d'approuver l'institution au profit de la Commune de Saint-Denis, à titre réel, perpétuel et gratuit, d'une servitude d'implantation et d'enfouissement de réseau d'évacuation des eaux pluviales pris en charge par la SCCV PRESKIL, propriétaire du terrain cadastré section BP n° 934 sis ZAC Canne Mapou - 97490 Sainte-Clotilde et, en cas d'accord, de m'autoriser à intervenir dans les actes correspondants.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171003-176028-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 23 septembre 2017
Délibération n° 17/6-028

OBJET Institution d'une servitude de réseau public d'évacuation d'eaux pluviales sur terrain BP 934 à la Bretagne appartenant à la SCCV PRESKIL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu les caractéristiques du projet d'implantation du réseau d'évacuation des eaux pluviales sur terrain BP 934 appartenant à la SCCV PRESKIL ;

Vu le RAPPORT N°17/6-028 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur KICHENIN Virgile - 3ème adjoint de quartier au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1 Approuve l'institution au profit de la Commune de Saint-Denis, à titre réel, perpétuel et gratuit, d'une servitude d'implantation et d'enfouissement de réseau d'évacuation des eaux pluviales restant à être réalisé par la SCCV PRESKIL, propriétaire du terrain cadastré section BP n° 934, sis ZAC Canne Mapou - 97490 Sainte-Clotilde.

ARTICLE 2 Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

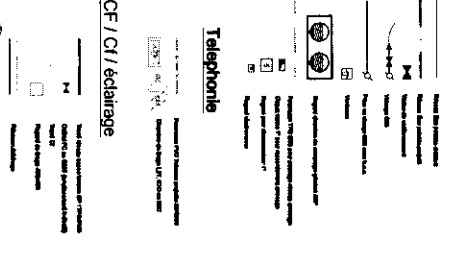
Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171003-176028-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/10/2017

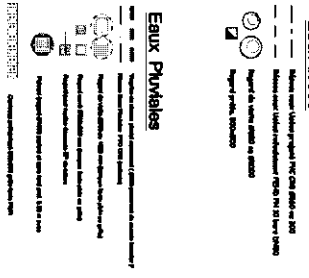


Gilbert ANNETTE

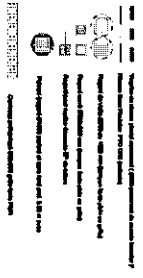
Réseau eau potable & arrosage



Eaux usées



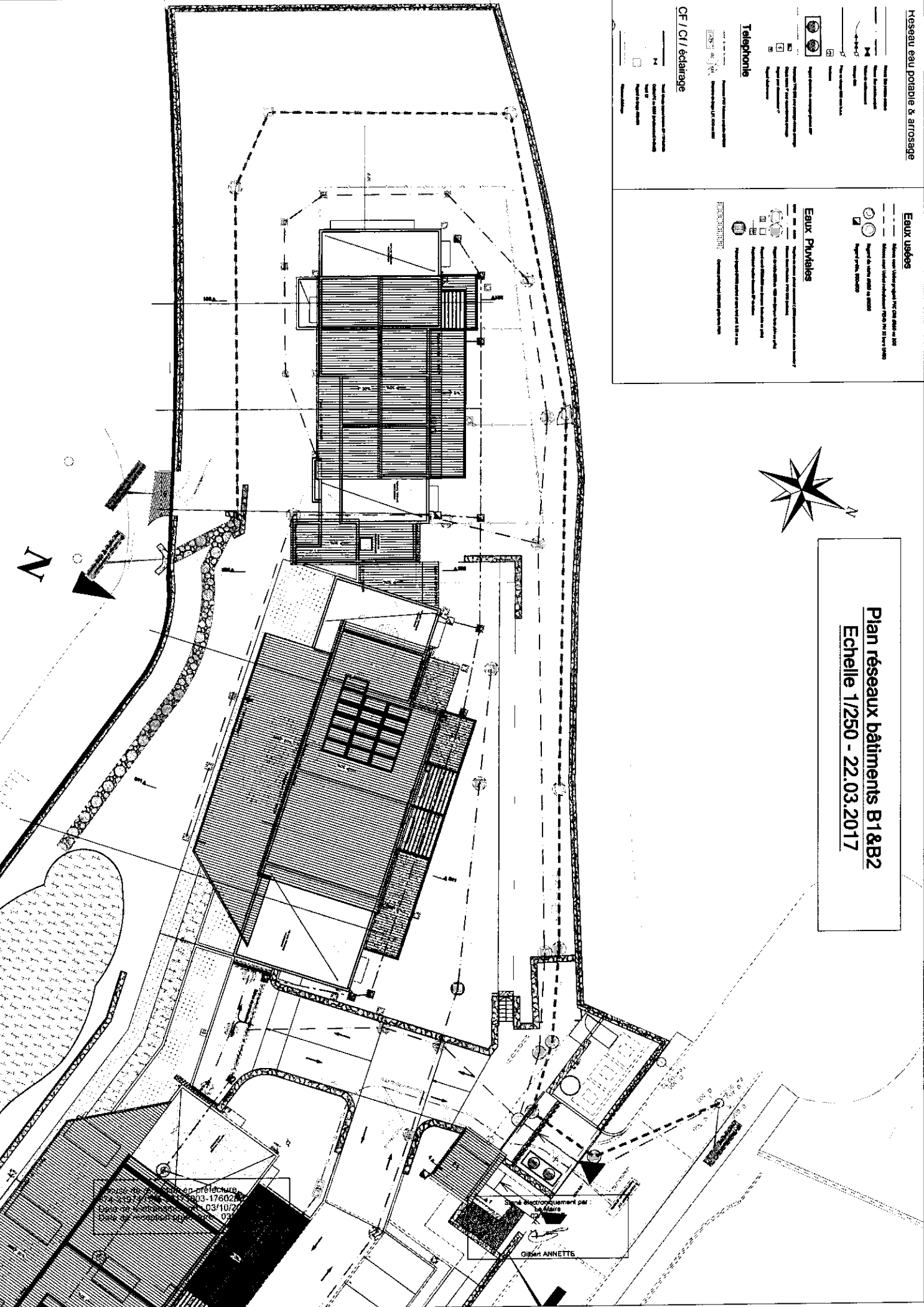
Eaux Pluviales



CF / CI / éclairage



Plan réseaux bâtiments B1 & B2
Echelle 1/250 - 22.03.2017



Architecte
 03-176024
 03/10/2017

S.A. structuremark par
 GILH ANNETTS

Département :
LA REUNION

Commune :
SAINT DENIS

Section : HX
Feuille : 000 HX 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 19/07/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGR92UTM
©2016 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Saint Denis de la Reunion
1 rue Champ Fleuri CS 91013 97744
97744 SAINT-DENIS CEDEX 9
tél. 02.62.48.69.1 -fax 02.62.48.69.02
cdif.saint-denis-de-la-
reunion@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

